

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :
Programme de législature 2017 - 2022

1. PREAMBULE

La minorité de la commission était composée de l'auteur du présent rapport, le député Jean-Michel Dolivo, représentant le groupe Ensemble à Gauche (EàG) dans ladite commission.

2. POSITION DE LA MINORITE

Comme le rappelle le rapport de majorité, le Grand Conseil (GC) ne peut que prendre acte, ou non, du Programme de législature (PL) du Conseil d'Etat (CE). Il s'agit donc avant tout d'un exercice de style, d'une formalité. Le PL constitue un catalogue de mesures ou de propositions qui devraient être mises en œuvre durant la prochaine législature, mais, comme le dit l'adage, c'est au pied du mur que l'on voit le maçon...

Ce PL adosse étroitement les politiques de services publics, dans tous les domaines, sur le plan cantonal comme sur le plan communal, à une politique de cadeaux fiscaux aux plus riches de ce canton, aux gros actionnaires et aux multinationales, c'est à dire à la mise en œuvre anticipée de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) en 2019. C'est ce que souligne le PL à sa page 12 au chapitre des axes prioritaires du programme de législature. Le fait de ligoter toutes les politiques publiques, notamment le maintien voire le développement des diverses prestations de services publics dans des secteurs comme ceux de la santé, de la formation, du logement, des transports, de la protection de l'environnement, à une politique fiscale de redistribution de la richesses en faveur des plus riches (!) donne au PL sa réelle couleur, très libérale, avec quelques mesures sociales ou écologiques, pour donner du grain à moudre à la majorité socialiste et verte du gouvernement.

Rappelons que la bonne conjoncture économique depuis 2006, qui est reflétée dans les recettes fiscales a été utilisée par le CE pour réduire la dette du canton qui est passée de CHF 8,6 milliards en 2004 à moins de CHF 1 milliard en 2016, mais aussi pour mettre en œuvre plusieurs trains d'allègements fiscaux en faveur des plus riches : défiscalisation partielle des dividendes pour les actionnaires possédant plus de 10% d'une société, division par quatre de l'impôt sur le capital entre 2010 et 2012 (de 1,2‰ à 0,3‰). La planification financière pour le futur très proche, c'est-à-dire début 2019, prévoit de redistribuer une partie plus importante encore de ces recettes fiscales aux grandes entreprises, aux gros actionnaires et aux multinationales par le truchement de la diminution du taux d'imposition sur les bénéfices des entreprises de 22% à 14%. Ce projet était conçu à la base pour être appliqué en même temps que la RIE III fédérale. Or cette dernière a été refusée en votation populaire et le projet de remplacement, à savoir le Projet fiscal 2017 (PF 17), très similaire ne pourra très probablement pas être mis en œuvre avant 2021, si tant est qu'il n'échoue pas, à nouveau, en votation populaire par suite d'un référendum.

L'empressement du gouvernement vaudois engendrera donc, en l'absence des compensations financières de la Confédération sur lesquelles tablait le CE vaudois en 2016, des pertes financières encore plus importantes que s'il avait attendu 2021 (de l'ordre de CHF 130 millions par année de pertes financières supplémentaires). Le paquet de 2016 n'est pas celui qui est mis en œuvre en 2019, puisque les pertes fiscales seront encore plus élevées que prévu. De plus, les statuts fiscaux spéciaux accordés à certaines multinationales perdureront malgré la baisse du taux ordinaire à 14%, parce que leur abolition est liée à la législation fédérale et à la mise en œuvre de PF 17.

La baisse du taux d'imposition des entreprises se traduira, de l'aveu même du CE, par un budget déficitaire et par un triplement de la dette cantonale dans les trois ans (page 53 et suivantes du PL). Des plans d'austérités sont très probables, alors même que le service public cantonal souffre déjà de nombreuses carences budgétaires et sous dotations en personnel. De plus, les compensations en faveur des salariés promises par la droite dans le cadre du paquet RIE III vaudois pour s'assurer le soutien de la gauche gouvernementale – en particulier l'augmentation des subsides-maladie – sont déjà mises en cause ; le Parti libéral-radical (PLR) vient notamment de déposer une motion au GC demandant une réduction des subsides-maladie pour les personnes travaillant à temps partiel.

Pourtant, le Rapport social vaudois, publié par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) en septembre 2017, pointent avec pertinence les inégalités sociales existantes, déjà très prononcées dans le canton de Vaud, et qui inévitablement se renforceront à travers une politique fiscale très favorable aux plus riches : 20% des ménages des contribuables les plus riches du canton perçoivent 42,4% des revenus, tandis que 20% des plus pauvres n'en perçoivent que 4,8%. 5% des ménages concentrent plus de la moitié de la fortune totale, et si l'on élargit au petit quart des ménages les plus riches, c'est neuf dixième de la fortune du canton qu'ils amassent. La tendance est à l'évidence au renforcement de ces inégalités économiques. Le loyer représente les dépenses qui pèsent le plus sur les dépenses de consommation des ménages à bas revenu. Deux tiers des ménages sont locataires de logement. 27,3% de l'ensemble des assuré-e-s vaudois touchaient un subside LAMAL en 2015 et 15,4% des personnes à l'AVS touchaient en décembre 2015 des prestations complémentaire AVS. L'importante augmentation des frais d'assurance, la hausse des prix des loyers ainsi que la hausse du coût des transports publics et de certaines taxes imposées sur les ménages viennent s'ajouter au prix des loyers pour rendre la vie quotidienne des ménages à bas et moyen revenu toujours plus difficile.

En février 2017, on comptait 26'991 bénéficiaires du revenu d'insertion (RI), en progression annuelle de 2,9%. En août 2017, le nombre de chômeurs inscrits à un ORP était de 17'498, le nombre de demandeurs d'emploi, de 24'856. Le nombre de bénéficiaires du RI comme celui de personnes à la recherche d'un emploi est plus élevé que la population de la ville de Vevey (environ 20'000 habitant-e-s) ! On constate une progression de la part des chômeurs à longue durée, ainsi que celle des jeunes au terme de leur formation. Sur une année, un peu plus de 5'000 personnes en moyenne ont épuisé leur droit à l'assurance-chômage.

L'introduction de la RIE III vaudoise en 2019, véritable colonne vertébrale du PL, va aggraver ces injustices sociales, la précarité et les difficultés de joindre les deux bouts, pour une part toujours plus grande de la population, et ce en particulier par la diminution des recettes communales et cantonales qui évidemment signifiera une réduction importante du service public.

3. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la minorité de la commission recommande au Grand Conseil de ne pas entrer en matière et de refuser de prendre acte du Programme de législature 2017-2022 du Conseil d'Etat.

Lausanne, le 15 janvier 2018

*Le rapporteur :
(Signé) Jean-Michel Dolivo*